

**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2026-38 –****SÉANCE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 22

- Étaient présents :Sébastien SOULIER, **Maire**Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Martine LAMOUROUX, **Adjoint au Maire**

Claude PERET, Nathalie PUCH, Cendrène SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Elodie PAULS, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Kévin PHALIP,

Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, , Mélodie REGALDO, **Conseillers ;**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Xavier NOBLET, Gilles LABOUREAU, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Karim HADDAD**- Étaient absents :** Yannick IHAMOUINA**- Procurations :** Xavier NOBLET à Marion HOLVOET, Gilles LABOUREAU à Sébastien SOULIER, Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH, Stéphanie LEVERS à Elodie PAULS, Karim HADDAD à Pierre BOLLIET**- Secrétaire de séance :** Marion HOLVOET*La séance est ouverte à 18H00.***Délibération n°2026-38 Convention de servitude de réseau avec Hérault numérique**

Monsieur le Maire expose que HERAULT THD a pour objet de construire, d'établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à très haut débit (ci-après « Réseau FTTH ») dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec le Département de l'Hérault et entrée en vigueur le 7 février 2018 pour une durée de vingt-cinq (25) ans.

Pour les besoins de son activité en qualité de Déléataire du service public, HERAULT THD souhaite utiliser des installations implantées sur des parcelles mis à disposition par la commune, afin de procéder au passage d'un câble de fibre optique ; cette installation vise à déployer le réseau à très haut débit vers le Mas de Vedel.

Les parcelles concernées sont AT 165 et AT 396 situées au lieu-dit Pioch Coumoulet.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la servitude de passage du réseau à Hérault THD sur les parcelles communales AT 165 et AT 396 conformément à la convention ci-annexée

AUTORISE le Maire à signer la convention avec Hérault THD fixant les obligations à la charge d'Hérault THD

Le Maire,
Sébastien SOULIER